

Avis de Soutenance

Monsieur Arnaud BUSSIERE

DROIT

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'Opération d'Intérêt National, une opération d'aménagement particulière

dirigés par Madame Anne RAINAUD

Thèse soutenue le **vendredi 20 décembre 2024** à 14h00

Lieu : Avenue Doyen Louis Trotabas 06000 NICE

Salle : des thèses - Villa Passiflores

Composition du jury proposé

Mme Anne RAINAUD	Université Côte d'Azur	Directrice de thèse
M. Jean-Charles FROMENT	IEP de Grenoble	Rapporteur
M. Grégory MARCHESINI	Université de Toulon et du Var	Rapporteur
Mme Florence NICOUD	Université de Nice Côte d'Azur	Examinatrice

Mots-clés : Aménagement du territoire, Décentralisation, Marketing territorial, Nouveaux modes d'actions, Droit souple, Etat,

Résumé :

L'Opération d'Intérêt National (O.I.N.) n'est vraiment pas une opération d'aménagement comme les autres. Son histoire, son évolution, son influence et ses caractéristiques en attestent. Longtemps sans définition légale ou réglementaire, c'est la jurisprudence qui, dans un premier temps, nous a permis d'y voir plus clair sur sa nature (une opération d'aménagement), les autres sources du droit demeurant fort silencieuses. Toutefois, le législatif a fini par intervenir pour mettre fin au doute. Issue de la décentralisation, de la volonté de l'État de conserver sa compétence sur des opérations couvrant des secteurs qu'il jugeait stratégiques, elle s'est pourtant muée en instrument idéal de l'urbanisme de projet et s'est donc parfaitement intégrée à la décentralisation et aux nouveaux modes d'actions de l'État, mêlant interventions ponctuelles et stratégiques et soft law. Partant de La Défense, des ports autonomes et des villes nouvelles, l'O.I.N. est devenue un véritable projet urbain, en épousant tous les traits. Intégration du développement durable et utilisation décomplexée du marketing territorial sont devenus deux caractéristiques substantielles des nouvelles O.I.N., celles lancées à partir d'Euroméditerranée à Marseille en 1995. L'accent peut y être mis sur différentes actions, mais les axes majeurs de l'opération restent toujours les mêmes. Douze années d'évolution et de maturation des nouvelles pratiques de l'aménagement ont fait de l'O.I.N. ce qu'elle est maintenant, un méta-projet de grande envergure qui permet la mise en œuvre de projets concrets qui changent beaucoup la physionomie d'une agglomération ou l'aide à sortir d'un déclin qui semblait inéluctable. Sa souplesse exceptionnelle qui pourrait presque la faire passer pour une « coquille vide » et son régime dérogatoire font qu'elle peut convenir à tous les acteurs de l'aménagement tant publics que privés, tout en rassurant les investisseurs qui vont rendre ses

projets concrets réalisables. Ne pouvant fonctionner que parfaitement concertée, elle peut permettre de réconcilier les visions étatique et locale sur un territoire donné. Son régime juridique minimal, la prémunit contre de nombreux risques et lourdeurs qui peuvent peser sur d'autres instruments de l'aménagement. Son échelle massive la rend aussi bien plus adaptée que les outils « traditionnels » de l'aménagement. L'O.I.N. est donc l'outil idoine pour marquer l'engagement de l'État dans un grand projet d'ambition nationale, voire internationale, pour attirer des partenaires d'envergure et conserver la réactivité et l'adaptabilité propres à la démarche de projet. Ses caractéristiques, la rendant éminemment pratique, ont beaucoup influencé le législateur et le pouvoir exécutif qui ont souhaité l'étendre, la décliner et l'adapter à d'autres échelles territoriales, financières. D'autres instruments juridiques en sont les héritiers plus ou moins directs : le Quartier d'Intérêt National, le Contrat d'Intérêt National, le Contrat de Développement Territorial ou encore le Projet d'Intérêt Majeur. Au-delà des similitudes terminologiques, ces outils ont un lien de parenté clair et vérifiable avec l'O.I.N. Outil à la fois politique et juridique, s'intégrant à merveille dans l'ère du temps, sa souplesse providentielle selon les conceptions nouvelles du droit de l'aménagement, ne manquera pas de lui permettre d'évoluer en même temps que les pratiques de ce dernier. L'O.I.N. a encore de beaux jours devant elle sous forme originelle ou dérivée.